



Dessin de presse et liberté d'expression

Dossier pédagogique destiné
aux élèves

Exposition *Cartooning for peace 2014*
Guerres et cyberguerres
du 3 mai au 3 juin, Quai Wilson, Genève

A l'occasion de la Journée internationale de la liberté de la presse, la Fondation **Cartooning for Peace** et la Ville de Genève remettent pour la deuxième fois, le 3 mai 2014, le Prix international du dessinateur de presse. Il récompense le travail d'artistes engagés en faveur des valeurs de la paix et de la liberté d'expression.

Avec ce Prix, la Fondation et la Ville de Genève souhaitent mettre en valeur le talent et la détermination de dessinateurs courageux qui travaillent dans des contextes difficiles. Ensemble, elles poursuivent l'objectif de promouvoir et d'encourager la diversité du dessin et de la caricature de presse dans le monde au service de la paix, de la tolérance et de la liberté d'expression.

Les dessins des lauréats du prix sont exposés à Genève lors d'une exposition en plein air sur le Quai Wilson, du 3 mai au 3 juin 2014.

En cette année de commémoration du centenaire de la Première guerre mondiale, l'autre partie de l'exposition est consacrée au regard des dessinateurs de presse sur un siècle de guerre, les cyberguerres et la cybersurveillance.



Le parfum de la liberté

Un dessin peut avoir des conséquences directes sur la vie de son auteur. En postant cette image sur Facebook en février 2012, le jeune Hani Abbas, professeur à Damas et dessinateur pour le site d'Al-Jazira, savait qu'il en payerait le prix. Hani était déjà dans le collimateur des services secrets syriens, méfiants de sa collaboration avec un média étranger. Cette fleur, symbole de la contestation syrienne, lui valut immédiatement des menaces. Face à l'étau qui se refermait, Hani n'a eu d'autre choix que de fuir, avec



sa femme et son petit enfant. Quelques-uns de ses amis journalistes, qui n'ont pas eu ce réflexe, sont morts. Cherchant une sécurité impossible au nord du Liban, il se retrouve aujourd'hui en Suisse, seul avec ses stylos et ses feuilles à dessin, dans l'attente du verdict d'une demande d'asile en suspens. Hani Abbas : l'un de ces courageux journalistes, militants et activistes qui paient de leur sécurité personnelle la nécessité de témoigner de la tragédie syrienne.

Source : Patrick Chappatte, journal Le Temps

Regards de dessinateurs

1914-2014 : un siècle de guerres

Le monde commémore cette année le centenaire de la Première Guerre Mondiale. Bon nombre de chercheurs considèrent que le XX^e siècle a débuté avec le déclenchement de ce conflit. Un siècle considéré comme le siècle de la barbarie absolue : deux guerres mondiales (trois si l'on y ajoute la guerre froide et ses conséquences) ; quatre génocides¹ (cinq si l'on y ajoute l'«holodomor», famine organisée par Staline en Ukraine, en même temps que la collectivisation des terres) ; l'utilisation de deux bombes atomiques contre des populations civiles ; les guerres de décolonisation ; les nombreuses guerres civiles. Au cours de cette période, la population mondiale a quadruplé pour atteindre quelque 7,3 milliards d'individus, mais, dans le même temps, près de 250 millions de personnes² ont été tuées à la suite d'une décision humaine...



Quel message a voulu faire passer le dessinateur Patrick Chappatte ?

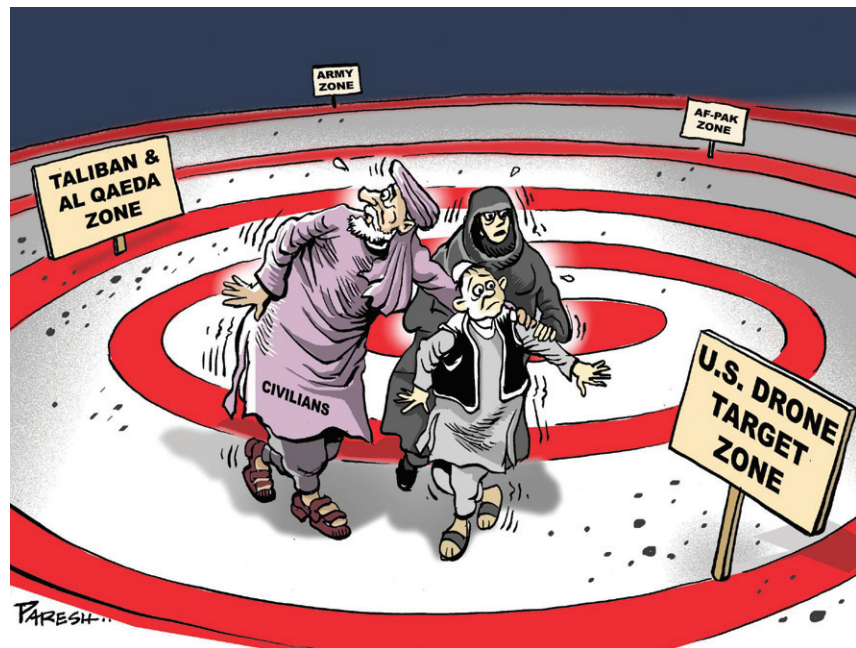
1. Définition du dictionnaire Larousse : « crime contre l'humanité tendant à la destruction totale ou partielle d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux ; sont qualifiés de génocide les atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité physique ou psychique, la soumission à des conditions d'existence mettant en péril la vie du groupe, les entraves aux naissances et les transferts forcés d'enfants qui visent à un tel but ».
2. Selon l'institut néerlandais de relations internationales Clingendael, 231 millions de personnes ont été « tuées à la suite d'une décision d'origine humaine » entre 1900 et 2000.

Regards de dessinateurs

La cyberguerre

La science-fiction d'hier est la réalité d'aujourd'hui. Les armes sont devenues « intelligentes ». L'informatique, les ordinateurs et les réseaux sont désormais au cœur de l'arsenal militaire. Bien sûr, la doctrine évolue. Transformer le soldat en surhomme, le rêver invincible, cela était bel et bon. Mais, n'est-il pas plus ambitieux encore de lui faire quitter le champ de bataille? De concevoir la guerre autrement? Avions sans pilote, bombes et missiles guidés sont une réalité. Envahir et contrôler le cyberspace voilà l'objectif de demain.

Il ne sera plus de conflits sans offensives informatiques. Attaques contre les entreprises et les États, course aux armements numériques: après la terre, l'air et la mer, la toile et les réseaux dessinent les nouveaux théâtres d'opérations.



Quel message a voulu faire passer le dessinateur Paresh ?

La cybersurveillance

La sécurité des communications et la cybersurveillance¹ sont au cœur de l'actualité depuis juin 2013. Ce mois-là, Edward Snowden, un jeune informaticien américain, ancien employé de la CIA et de la NSA², a donné à la presse internationale des informations considérées comme secrètes par ses anciens employeurs. Les documents livrés par Snowden, considéré depuis lors comme un lanceur d'alerte, ont prouvé au monde que la NSA avait mis en place depuis une dizaine d'années un programme d'écoutes et de décryptage généralisés des communications. Le nombre de documents rendus publics est vertigineux, ainsi que la qualité des personnes espionnées – 35 chefs d'Etat ont été mis sur écoute. Edward Snowden a été inculpé par l'administration américaine pour espionnage, vol et utilisation illégale de biens gouvernementaux. Il vit maintenant en Russie, qui lui a accordé un asile temporaire.

USA : ÉCOUTES TÉLÉPHONIQUES GÉNÉRALISÉES
POUR LUTTER CONTRE LE TERRORISME



Quel est le message du dessinateur
Mix & Remix ?

1. La cybersurveillance peut être définie comme tout moyen de contrôle technique, sur une personne ou un processus, lié aux nouvelles technologies et plus particulièrement aux réseaux numériques de communication. La cybersurveillance se fait au moyen de logiciels permettant d'enregistrer tous les événements ou messages survenus pendant un temps donné et à un endroit déterminé.
2. CIA : Central Intelligence Agency, Agence centrale de renseignement ; NSA : National Security Agency, Agence nationale de la sécurité (organisme gouvernemental responsable du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurité des systèmes d'information et de traitement des données).

Dessinateur de presse et liberté d'expression

Le dessinateur de presse doit ruser pour faire passer son message tout en résistant à la censure officielle, aux pressions économiques, et parfois même à l'autocensure. La censure, qui existe depuis l'Antiquité, se définit par le pouvoir de contrôle, de surveillance et de sanction exercé par une autorité (étatique, religieuse...) sur les moyens publics d'expression, comme les médias et les œuvres artistiques. Par extension, elle désigne les différentes formes de pression, financières, morales ou physiques.

Dans les pays démocratiques où il n'y a théoriquement pas de censure, les dessinateurs de presse peuvent être tentés de s'autocensurer pour éviter une polémique, un licenciement ou un procès. Le 19 janvier 2005, le dessinateur autrichien Gerhard Haderer a, par exemple, été condamné à six mois de prison par contumace¹ par un tribunal grec pour avoir représenté Jésus en hippie, fumeur de cannabis.

Dans des pays peu respectueux de la liberté d'expression, les dessinateurs sont généralement sanctionnés quand ils violent des tabous ou des interdits. Au Maroc ou en Jordanie, il n'est par exemple pas permis de dessiner ou d'évoquer le roi et son entourage. De même que représenter la figure de Mahomet est interdit dans les pays musulmans. En septembre 2005, douze caricatures du prophète de l'Islam ont été publiées dans le quotidien danois *Jyllands-Posten*. Cinq mois plus tard, leurs auteurs étaient condamnés à mort par la fatwa d'un tribunal islamiste. L'un d'eux, Kurt Westergaard, a été victime d'une deuxième tentative d'assassinat le 2 janvier 2010.

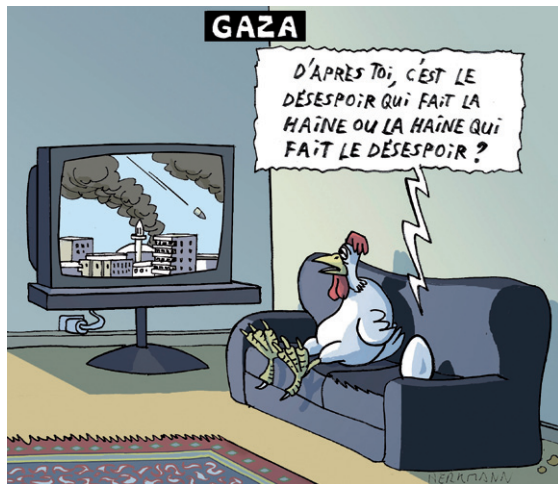
En 2005, une réflexion sur la liberté et la responsabilité des dessinateurs de presse s'est engagée, à l'initiative de Kofi Annan, alors Secrétaire général de l'ONU, et de Plantu, dessinateur du journal « Le Monde ».

Elle est à l'origine de *Cartooning for Peace*, qui réunit plus de 100 dessinateurs de presse et dont l'une des missions est de défendre et soutenir la liberté d'opinion. Ainsi, depuis le lancement de cette initiative en 2006, de nombreuses expositions de dessins de presse et des rencontres ont été organisées afin de favoriser les échanges sur la liberté d'expression ainsi que la reconnaissance du travail journalistique des dessinateurs de presse.



1. Contumace: refus que fait un prévenu de comparaître devant le tribunal où il est appelé.

Dessin de presse : techniques et procédés



Le **dessin de presse** consiste à illustrer l'actualité au travers de dessins satiriques. Se distinguant progressivement d'un simple rôle figuratif, il est devenu un moyen de donner une opinion critique, de contester, et de lancer des débats. Avant l'arrivée de la photographie, le dessin était avec la gravure le moyen de représentation le plus communément utilisé. Le développement de la photographie et de la télévision ont réduit sa place, mais Internet donne aujourd'hui aux dessinateurs de nouveaux moyens de faire connaître leur travail.

→ Paradoxe

Le dessinateur présente une situation qui va à l'encontre de la manière de penser habituelle. L'auteur cherche à faire réagir en heurtant la raison ou la logique. L'auteur peut aussi utiliser un syllogisme¹ détourné (ou paralogisme).

Stéréotype

Un stéréotype est une vision communément partagée, parfois un cliché, sans grande finesse ni justesse. C'est une opinion toute faite, réduisant les singularités. Il peut être un instrument de cohésion du groupe mais il peut aussi prendre une dimension idéologique. Le dessin de presse utilise le stéréotype pour représenter et ainsi identifier un groupe social ou culturel par un personnage unique. Exemple : Plantu dessine régulièrement des hommes en costume, ventrus, fumant le cigare, pour représenter les patrons en général.

Provocation

Destiné à faire réagir le lecteur, ce procédé est parfois très sévèrement puni par les autorités. La provocation comporte une part de transgression : vulgarité, désacralisation, etc. C'est un jeu qui peut aller loin. Les limites acceptables et acceptées de la provocation varient selon les publics, les régimes politiques, les époques, les cultures. La censure, l'autocensure et parfois même la peine juridique peuvent s'exercer.

Caricature

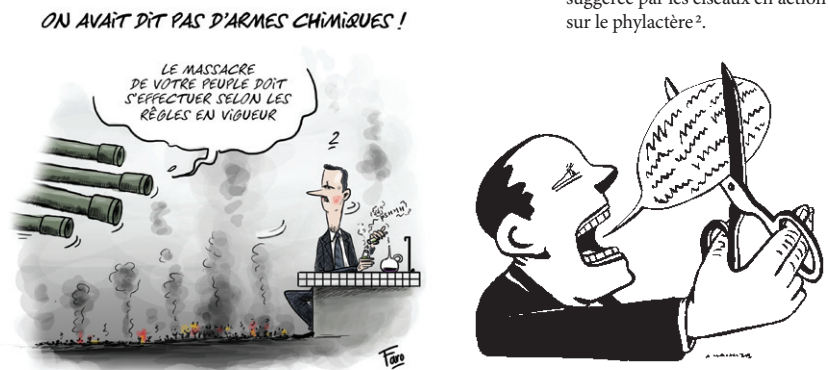
Dessin (ou peinture) qui révèle ou accentue certains aspects, déplaisants ou ridicules. La caricature se fonde sur l'exagération, d'un trait ou de la situation, pour faire rire, pour se moquer. Elle doit cependant permettre une identification immédiate du personnage (comme un portrait) pour fonctionner et suppose que le destinataire comprenne le message.

Répétition

Ce procédé est associé à une rupture finale qui marque une chute. Ainsi, après avoir martelé des convictions, un personnage peut se contredire totalement en dernier ressort, provoquant de ce fait un regard critique du lecteur sur ses convictions réelles.

↓ Allégorie

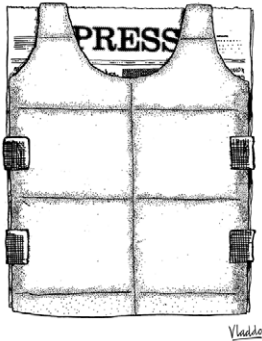
Personnification d'une idée abstraite. Représentation d'une entité abstraite par un être animé (un personnage) auquel sont associés des attributs symboliques. Exemple : une femme avec une faux est une allégorie de la Mort. Ici, la censure est doublement suggérée par les ciseaux en action sur le phylactère².



1. Syllogisme : raisonnement purement formel, étranger au réel.
2. Phylactère : bulle de bande dessinée.

↓ Métaphore

La métaphore est une figure de style largement utilisée en littérature ou dans le langage courant. Il s'agit d'utiliser des termes concrets, des objets, pour exprimer une abstraction ou un concept. En dessin, la métaphore prend la forme de la substitution d'objet en lieu et place. Ainsi, le résultat est souvent l'étrange ou le décalé. Le dessin métaphorique laisse au récepteur une certaine liberté d'interprétation.



↑ Allusion

Manière d'évoquer une personne ou une chose sans en faire expressément mention. Ce procédé est utilisé quand un fait est largement débattu dans l'actualité et connu de tous. L'allusion à des événements, à des représentations supposés connus du lecteur permet d'établir une complicité avec le lecteur mais rend difficile la compréhension, si on ne possède pas les mêmes repères que le dessinateur (époque différente, culture différente.)
Exemple : parler d'une catastrophe naturelle, par exemple, en la désignant par son nom, permet de rappeler les faits au lecteur. Le seul mot de *Erika* désigne, par exemple, une marée noire ayant débuté le 12 décembre 1999 sur les côtes bretonnes. Le pétrolier maltais *Erika* s'était brisé en deux avant de couler au large. 20 000 tonnes de fioul s'échappèrent, polluant 400 km de littoral et mazoutant plus de 150 000 oiseaux.

↓ Ironie

Véritable figure de rhétorique, l'ironie consiste à faire comprendre le contraire de ce que l'on dit. Le dessinateur représente une position comme vraie et fondée, alors que cette position devrait rationnellement être considérée comme fausse. Il exagère le dessin de façon à montrer la mauvaise foi ou la bêtise de la situation. Dans les dessins de presse, l'ironie se décèle souvent en constatant un décalage entre le discours des personnages et l'image que l'on voit. L'effet est souvent très efficace.



20 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT, 8 HEURES DU MATIN.



↑ Comparaison

La comparaison est souvent utilisée dans le dessin de presse, tout comme dans la littérature. La juxtaposition de plusieurs vignettes incite à la comparaison et met en valeur une situation de paradoxe.

↓ Détournement

Les dessinateurs peuvent *détourner* un objet, un monument ou une œuvre d'art (comme *La trahison des images* de Magritte). Ils peuvent également opérer un détournement dans l'espace ou dans le temps (anachronisme) pour traiter un sujet. Le détournement peut aussi être culturel : contes, légendes, symboles sont utilisés à d'autres fins que celles prévues initialement.



Textes juridiques protégeant la liberté d'expression

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Articles 10 et 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, texte fondamental de la Révolution française (26 août 1789)

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

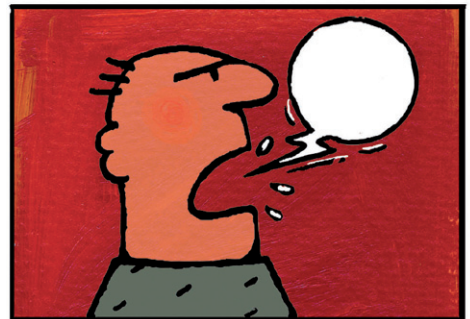
Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948)

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions

prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

Article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (4 novembre 1950)



Quelques citations à analyser

Les dessins de presse nous font rire. Sans eux, nos vies seraient bien tristes. Mais c'est aussi une chose sérieuse: ils ont le pouvoir d'informer mais aussi d'offenser.

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations-Unies, Prix Nobel de la paix et président d'honneur de la Fondation *Cartooning for Peace* (1938)

Si on veut connaître le baromètre de la liberté d'expression d'un pays, il ne faut pas aller voir le Premier Ministre, mais le dessinateur de presse.

Plantu, dessinateur français (1951)



La liberté de la presse, c'est le droit de dire ce que ne pense pas le propriétaire du journal à condition que ça ne gêne pas les annonceurs.

Hannen Swafer, journaliste britannique (1879–1962)

Parler de liberté n'a de sens qu'à condition que ce soit la liberté de dire aux gens ce qu'ils n'ont pas envie d'entendre.

George Orwell, Écrivain britannique (1903–1950)
Source: Discours, entretiens et autres sources

Soutenons la liberté de la presse, c'est la base de toutes les autres libertés, c'est par là qu'on s'éclaire mutuellement. Chaque citoyen peut parler par écrit à la nation, et chaque lecteur examine à loisir, et sans passion, ce que ce compatriote lui dit par la voie de la presse. Nos cercles peuvent quelquefois être tumultueux: ce n'est que dans le recueillement du cabinet qu'on peut bien juger. C'est par là que la nation anglaise est devenue une nation véritablement libre. Elle ne le serait pas si elle n'était pas éclairée; et elle ne serait point éclairée, si chaque citoyen n'avait pas chez elle le droit d'imprimer ce qu'il veut.

Voltaire Écrivain et philosophe français (1694–1778)
Source: Questions sur les miracles

Plus on prendra de soin pour ravir aux hommes la liberté de la parole, plus obstinément ils résisteront.

Baruch Spinoza, Philosophe hollandais (1632–1677)
Source: Traité théologique-politique

Il n'est point de bonheur sans liberté, ni de liberté sans courage.

Periclès, homme politique grec (429–495 av J.C.)

Vous trouverez dans ce dossier:

- des explications sur le Prix international du dessin de presse et l'exposition *Cartooning for Peace* 2014
- des informations sur le dessin de presse :
 - le rôle du dessinateur de presse
 - les techniques utilisées
 - des textes juridiques protégeant la liberté d'expression
 - des citations qui pourront vous permettre de lancer le débat en classe.

Plus d'informations :

www.cartooningforpeace.org

Version pdf du dossier :

www.cartooningforpeace.org/expositions/geneve2014

Concept et coordination :

Laurence Fabry Lorenzini

Fondation Cartooning for Peace

laurence@cartooningforpeace.org

Nos remerciements aux dessinateurs de *Cartooning for Peace*, à Marie Heuzé, Frédéric Fritscher, Patrick Chappatte et aux graphistes de l'atelier AMI.

